



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide sociale

Question écrite n° 116570

### Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inégalités existantes entre les personnes qui bénéficient du RMI ou d'allocations de solidarité diverses et celles bénéficiant de l'allocation de solidarité vieillesse. Les héritiers de ces dernières doivent restituer les sommes versées, déduction faite d'un abattement plafonné à 39 000 euros. Ce plafond n'a connu aucune revalorisation depuis de nombreuses années. Aussi, il lui demande si dans un souci d'équité, il ne serait pas souhaitable de mettre un terme à la règle du remboursement de l'allocation de solidarité vieillesse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription :** Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116570

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 747